

ANNEXE 6.5

REDEVANCES POUR L'HORAIRE DE SERVICE 2020

**Barème de redevances des prestations
complémentaires, connexes et diverses
en euros courants HT**

PRESTATIONS COMPLEMENTAIRES SUR VOIES PRINCIPALES

Redevance pour l'ouverture supplémentaire de lignes, gares et postes non ouverts en permanence

Nature de la prestation	Mode de calcul de la redevance	Prix unitaire en € HT
Ouverture supplémentaire de lignes, gares et postes non ouverts en permanence	Tarif par vacation de 8 heures et par an	124 285,01

Redevance pour la fourniture du courant de traction (RFE) avec télé-relevage

Mode de calcul de la redevance	Prix du MWh en € HT
Consommation réelle en MWh issue des relevés de SOCLE ou d'un autre dispositif de télé-relevage	57,29

Redevance pour la fourniture du courant de traction (RFE) sans télé-relevage *

Type de circulation	Tarif par train-kilomètre électrique en € HT
Trains régionaux, nationaux et internationaux de voyageurs aptes à la grande vitesse	1,404
Autres trains nationaux et internationaux de voyageurs	0,905
Trains régionaux de voyageurs (hors Transilien) non aptes à la grande vitesse	0,773
Trains régionaux de voyageurs Transilien non aptes à la grande vitesse	1,364
Trains fret	1,027
Autres trains (HLP, matériel ...)	0,521

**Ces tarifs peuvent être régularisés conformément aux principes indiqués dans l'annexe 6.1.3 du DRR.*

PRESTATIONS COMPLEMENTAIRES SUR INSTALLATIONS DE SERVICE

Redevance pour la prestation d'assistance à la circulation des trains TEPE sur les sites de voies de service

Nature de la prestation	Mode de calcul de la redevance	Prix unitaire (en euros HT)
Prestation d'assistance à la circulation des trains TEPE sur les sites de voies de service	Tarif par train TEPE et par parcours Origine-Destination	sur devis

Redevance pour la coordination de gestion de crise

Mode de calcul de la redevance	Prix unitaire (en euros HT)
Trains de Voyageurs, tarif par tranche de 100 000 Trains-km	417,00
Trains de Fret, tarif par tranche de 100 000 Trains-km	209,00

PRESTATIONS CONNEXES SUR VOIES PRINCIPALES

Redevance pour la réalisation d'une étude de faisabilité internationale

Nature de la prestation	Mode de calcul de la redevance	Prix unitaire en € HT
Etude de faisabilité pour l'allocation de capacité internationale	Tarif par étude de faisabilité	252,47

Redevance pour la réalisation d'une étude préalable à la demande d'ATE pour les trains TEPE

Nature de la prestation	Mode de calcul de la redevance	Prix unitaire en € HT
Etude préalable pour l'allocation de capacité des trains TEPE	Tarif par étude préalable	9280,77*

**Toute demande spécifique (délais d'obtention de l'ATE, expertise, relevés terrain...) pourra donner lieu à un devis complémentaire.*

Redevance pour l'usage du GSM-R Priorité 4

Nature de la prestation	Mode de calcul de la redevance	Prix unitaire en € HT
Frais d'accès (y compris configuration et paramétrage)	Tarif par pupitre	20 502,05
Forfait mensuel	Tarif appliqué sur le nombre moyen de circulations journalières	4,51

Redevance pour l'accès et l'utilisation du canal radio dit "de veille"

Nature de la prestation	Mode de calcul de la redevance	Prix unitaire en € HT
Demande d'accès à un canal de veille existant	Tarif par liaison de veille radio incluant frais de dossier et frais d'étude et d'intégration réseau	1 366,60
Création d'un canal de veille	Tarif par liaison de veille radio incluant frais de dossier et frais d'étude et d'intégration réseau	3 188,74
Redevance d'utilisation	Tarif annuel par entreprise ferroviaire et par liaison de veille radio	276,43
Programmation d'un terminal sur le canal de veille	Tarif par terminal et par liaison de veille	129,67
	A partir du 10ème d'un même lot	64,84

* Ce prix peut être régularisé en fonction des charges supportées par SNCF Réseau

Déclaration des fréquences radioélectriques de manœuvres exploitées par l'EF et délivrance de l'attestation de compatibilité *

Nature de la prestation	Mode de calcul de la redevance	Prix unitaire en € HT
Demande d'attestation de compatibilité des fréquences	Tarif par demande et par fréquence	3 188,74

* Ce prix peut être régularisé en fonction des charges supportées par SNCF Réseau

PRESTATIONS DIVERSES

Redevance pour le transport et la distribution de l'énergie de traction (RCTE - composante B)

Type de circulation	Tarif par train-kilomètre électrique en € HT
Trains régionaux, nationaux et internationaux de voyageurs aptes à la grande vitesse	0,372
Autres trains nationaux et internationaux de voyageurs	0,240
Trains régionaux de voyageurs (hors Transilien) non aptes à la grande vitesse	0,205
Trains régionaux de voyageurs Transilien non aptes à la grande vitesse	0,361
Trains fret	0,272
Autres trains (HLP, matériel ...)	0,138